

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Laurence Fehlmann Rielle, Christian Brunier, Françoise Schenk-Gottret, Loly Bolay, Anne Emery-Torracinta, Roger Deneys, François Thion, Eric Stauffer, Virginie Keller Lopez, Alain Etienne et Anne-Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt: 16 avril 2007

Proposition de motion

Un moratoire concernant Infor Jeunes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la nécessité de mettre en place une politique cohérente de la jeunesse en concertation avec les services de l'Etat et les institutions concernées ainsi qu'avec les communes ;
- le fait que pour des raisons de recentrage de ses missions, l'Hospice général a l'intention de se défaire de certains services dont Infor Jeunes qui assure depuis vingt ans un rôle d'information, d'orientation, de soutien et de conseils auprès des jeunes ;
- le fait que ces fonctions sont indispensables à l'heure où de nombreux jeunes sont en manque de repères et en rupture avec leur milieu familial et scolaire ;
- le fait qu'Infor Jeunes soit reconnu et utilisé par l'ensemble du réseau éducatif et psycho-social ;
- le groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat pour examiner les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes et dont le rapport doit être rendu d'ici l'été 2007,

invite le Conseil d'Etat

- à proposer à l'Hospice général un moratoire sur cette décision afin d'avoir une vue d'ensemble de la question et d'être en mesure de faire des propositions cohérentes ;
- de mandater une institution telle que la HES en travail social pour organiser des états généraux ayant pour thème «Quelle politique sociale de la jeunesse pour le canton de Genève ? ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La question du futur d'Infor Jeunes, posée de manière interne à l'Hospice général, révèle un problème crucial en terme de politique cantonale de la jeunesse.

Infor Jeunes est une référence, une plateforme d'information et d'écoute pour les jeunes dans notre canton. Ce lieu accueille un large public jeune, sans critère d'accès. De ce fait, Infor Jeunes joue également un rôle complémentaire important au regard des familles.

Cette structure permet qu'une situation de difficulté passagère d'un jeune ne devienne pas une situation de crise sur le long terme.

Dans le cas de situations plus péjorées, Infor Jeunes peut orienter le jeune vers ses structures d'hébergement, voire vers d'autres partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, l'âge de la majorité civique a été abaissé de 20 à 18 ans. L'obligation alimentaire des parents envers l'enfant est restée quant à elle à 25 ans (art. 277 et 328 CCS). Cet abaissement de deux ans des droits civiques, contrebalancé par l'abaissement également de deux ans des devoirs de chaque individu, place une partie des jeunes face à une responsabilité pour laquelle ils ne sont pas entièrement prêts.

Durant ces dix dernières années, la structure du marché de l'emploi et son accessibilité ont passablement évolué pour ne pas dire qu'elles se sont métamorphosées. Le manque de place de travail pour des personnes non qualifiées a eu pour conséquence d'engorger le marché des emplois temporaires ou « petits jobs ». Ce marché est aujourd'hui absorbé, occupé par des travailleurs dans la force de l'âge, sans formation. Cette lucarne, porte d'entrée qui permettait l'intégration en douceur dans le monde du travail pour les jeunes, n'est plus disponible.

De plus, les entreprises sont de plus en plus exigeantes dans le recrutement des apprentis, ce qui a pour conséquence de laisser de côté les jeunes qui ont eu des ruptures dans leur formation scolaire.

Le statut de la famille est également en pleine transformation : famille séparée, recomposée, monoparentale. De par cette évolution, la famille a plus de peine à offrir une stabilité, des points de repère et d'accompagnement des jeunes.

Les changements importants introduits dans les filières des formations et des études jouent également un rôle dans l'instabilité ambiante pour cette population de jeunes adultes.

Heureusement, la majorité des jeunes passe cette période de la vie de manière positive et est apte à entrer dans le monde adulte, mais des fragilités existent de manière environnementale ou exogènes pour beaucoup de jeunes de notre canton.

Pour ces jeunes fragilisés, dès l'âge de 18 ans, ils passent de structures pensées pour les mineurs à un circuit, un réseau de prise en charge pour des adultes. La tranche des 18 à 25 ans est peu représentée, minorisée dans ces prestations destinées à une population entre 18 et 65 ans, voire plus. Il y a peu de prises en charge spécifiques, adaptées à cette population, à part le fait qu'il appartient encore aux parents d'agir.

Les problématiques actuelles rencontrées sont multiples :

- échecs scolaires ou de formation ;
- non-emploi, absence d'occupation même socioprofessionnelle ;
- endettement – en 2005, une étude de Intrum Justicia parle de 33% d'adolescents endettés en Suisse ;
- précarité familiale endémique (famille monoparentale) ;
- 19 % des dossiers d'aide financière constitués des 18 à 25 ans, cela en ayant déjà retranché les jeunes sans revenu pouvant être soutenus par leur famille,
- exclusion, précarité dues à des conflits familiaux.

Ce sont des faits, des constats de situations fortement péjorées. Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre, soit que ces faits augmentent soit qu'ils diminuent de manière spontanée. Nous devons réfléchir à une intervention en amont, à des prestations anticipées permettant de construire un pont entre l'adolescence et le monde adulte.

Une réflexion doit avoir lieu au niveau du canton pour coordonner une intervention avant l'occurrence de faits tels que décrits ci-dessus. Est-il utopique de penser à un outil interdépartemental, une délégation à la jeunesse cantonale ?

Nous avons la chance à Genève de posséder une entité comme Infor Jeunes qui offre de multiples prestations :

- consultation, permanence sociale ouverte à toute la population des adolescents, jeunes adultes (population adolescente) ;
- hébergement d'urgence pour jeunes : un foyer ;

- foyer d'hébergement pour jeunes en formation (soutien durant la formation de jeunes fragilisés socialement) ;
- EPIC – cellule d'intervention communautaire auprès des collectivités rencontrant des problèmes avec les jeunes.

Partant du principe qu'il est plus aisé d'améliorer une structure existante que de devoir en refaire une dans cinq ans (exemple, dans un autre domaine : des trams à Genève), nous vous demandons d'intervenir auprès de l'Hospice général pour demander un moratoire sur la question dans l'attente d'une part des résultats des réflexions du groupe de travail mis en place par le Conseil d'Etat, et d'autre part la mise en place d'états généraux sur la problématique des jeunes adultes.